



Nombre de réunions et d'avis émis par le comité régional biodiversité



► Type d'indicateur (DPSIR) : Réponse

► Question clé :

Quelles sont les réponses apportées par les acteurs du territoire pour préserver la biodiversité ?

► Questions posées par l'observatoire :

Quel est le cadre d'intervention pour la biodiversité sur le territoire ? Comment s'organise la gouvernance à l'échelle régionale pour préserver la biodiversité ?

► Question posée par le SRCE Bourgogne :

Quel est l'effet du SRCE de Bourgogne sur la prise en compte des continuités écologiques par les projets d'aménagement de l'État et des collectivités en région ?

► Question posée par le SRCE Franche-Comté :

Comment le SRCE de Franche-Comté facilite l'implication et une meilleure coordination des acteurs sur les continuités écologiques ?

CONTEXTE

Le comité régional biodiversité est une instance et un lieu privilégié d'information, d'échanges, de concertation et de consultation de l'État et de la Région sur toute question relative à la biodiversité, notamment « sur toute mesure réglementaire, tout document de planification ou projet ayant trait à la biodiversité au sein de la région ». Il est en particulier associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), du Schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET) et du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Il peut, en outre, être consulté sur les orientations de programmation financière des contrats de plan État-Région, ainsi que sur les orientations stratégiques prises par les agences régionales de la biodiversité (ARB).

Compte tenu de la réforme territoriale impliquant la fusion des régions au 1^{er} janvier 2016 et de la loi* relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, le comité régional biodiversité (CRB) de l'ex-région Bourgogne, créé par arrêté préfectoral le 23 août 2012, et le comité régional trame verte et bleue (CRTVB) de l'ex-région Franche-Comté, créé par arrêté préfectoral le 29 février 2012, ont été dissous pour être remplacés par un nouveau comité régional biodiversité (CRB) compétent à l'échelle de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce comité, créé par arrêté préfectoral le 31 juillet 2018, est composé de 126 membres, répartis en cinq collèges :

Collège 1 : Collectivités territoriales et leurs groupements : 39 membres, soit 31 %.

Collège 2 : État et établissements publics : 20 membres, soit 16 %.

Collège 3 : Organismes socio-professionnels, propriétaires, usagers de la nature, gestionnaires et experts : 33 membres, soit 26 %.

Collège 4 : Associations, organismes et fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité, et gestionnaires d'espaces naturels : 26 membres, soit 21 %.

Collège 5 : Scientifiques et personnes qualifiées : 8 membres, soit 6 %.

Il est co-présidé par la présidente du conseil régional et le préfet de région ou leurs suppléants. Son secrétariat est assuré conjointement par la DREAL et la Région.

Depuis l'adoption des SRCE de Bourgogne et de Franche-Comté respectivement le 6 mai 2015 et le 2 décembre 2015, le comité régional biodiversité de Bourgogne et le CRTVB de Franche-Comté ont pu être consultés par les autorités régionales (préfet et présidente du conseil régional) et émettre des avis sur des projets susceptibles d'avoir un effet notable sur les continuités de ces SRCE, leur préservation ou leur remise en bon état.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

L'indicateur composite « Nombre de réunions et d'avis émis par le comité régional biodiversité » renseigne sur l'activité du comité régional biodiversité de Bourgogne et le comité régional trame verte et bleue de Franche-Comté. Il est composé des quatre indicateurs des dispositifs de suivi-évaluation (DSE) des SRCE de Bourgogne et de Franche-Comté :

1 - Les indicateurs « GOUV1 : Nombre de réunions du comité régional biodiversité » du DSE du SRCE Bourgogne et « CR1 : Nombre de réunions réunissant le comité régional TVB » du DSE du SRCE Franche-Comté. Ces deux mêmes indicateurs permettent de suivre le nombre de réunions de concertation et d'information des comités régionaux, et en particulier de suivre et évaluer l'organisation de la gouvernance régionale en matière de prise en compte des enjeux de trame verte et bleue.

2 - L'indicateur « CR2 : Proportion de personnes et d'organismes présents par rapport à celles et ceux invités » du DSE du SRCE Franche-Comté. Cet indicateur renseigne sur le niveau d'engagement des parties prenantes aux réunions de comité régional biodiversité et TVB.

Les termes suivis d'un astérisque (*) sont définis dans le glossaire en fin de fiche.

3 - L'indicateur « PROJ1 : Nombre et nature des avis émis par le comité régional biodiversité sur des projets d'aménagement du territoire » du DSE du SRCE Bourgogne. Cet indicateur renseigne sur le nombre de projets susceptibles d'avoir un effet

notable sur les continuités des SRCE, leur préservation ou leur remise en bon état, ayant fait l'objet d'une consultation de la part des comités régionaux, ainsi que sur la nature de l'avis émis.

RÉSULTATS

NOMBRE DE REUNIONS

À l'échelle de l'ex-comité régional biodiversité de Bourgogne

Depuis sa création par arrêté préfectoral le 23 août 2012 et jusqu'à sa dissolution le 11 septembre 2018, le comité régional biodiversité de Bourgogne s'est réuni à cinq reprises :

 Le 14 septembre 2012, lors des Assises régionales pour la biodiversité. Ouvertes à l'ensemble des acteurs régionaux concernés par la thématique de la biodiversité, les Assises ont permis :

- d'installer officiellement le comité régional biodiversité ;
- de présenter les grandes étapes de la démarche de concertation relative au projet d'élaboration de la SRB articulée avec le SRCE de Bourgogne.

 Le 2 décembre 2012, lors du Forum régional de la biodiversité. Lui aussi largement ouvert aux acteurs régionaux, le Forum avait pour objectif d'échanger sur les propositions de contenu de la SRB (orientations stratégiques et objectifs opérationnels) et du SRCE de Bourgogne (cartographie et plan d'action stratégique).

L'absence de réunions du comité régional biodiversité de Bourgogne en 2013 s'explique par la priorité donnée à l'animation de groupes de travail thématiques de la SRB et du SRCE.

 Le 26 mai 2014, en vue de présenter les trois documents constitutifs de la SRB (diagnostic, stratégie et guide d'accompagnement pour l'action) et d'échanger sur les modalités de mise en œuvre de cette stratégie.

 Le 10 avril 2015, pour échanger sur :

- l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SRB ;
- la portée du SRCE pour les acteurs régionaux concernés ;
- la révision des SDAGE ;
- le projet d'Observatoire régional de la biodiversité de Bourgogne.

 Le 16 novembre 2015, en vue de présenter :

- les premiers travaux de l'Observatoire régional de la biodiversité ;
- l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SRB de Bourgogne.

L'absence de réunions du comité régional TVB de Franche-Comté et du comité régional biodiversité de Bourgogne en 2016 et 2017 est due au contexte de fusion des régions qui a profondément modifié l'organisation du conseil régional, des administrations régionales comme la DREAL, mais également celles des structures membres de ces comités régionaux.

À l'échelle de l'ex-comité régional TVB de Franche-Comté

Depuis sa création par arrêté préfectoral le 29 février 2012 et jusqu'à sa dissolution le 11 septembre 2018, le comité régional TVB de Franche-Comté, s'est réuni à cinq reprises :

 Le 15 mars 2012, pour :

- installer officiellement le comité régional TVB ;
- présenter l'actualité nationale sur la TVB et la méthodologie retenue pour l'élaboration du SRCE de Franche-Comté, notamment en termes de concertation.

 Le 18 décembre 2012, pour présenter le projet de diagnostic des enjeux franc-comtois liés aux continuités écologiques, et échanger sur les modalités de mise en œuvre de la concertation relative à l'élaboration du SRCE.

 Le 11 juillet 2013, pour présenter le projet de cartographie de la TVB franc-comtoise par sous-trame et échanger sur les modalités de mise en œuvre de la concertation relative à l'élaboration du plan d'action stratégique du SRCE.

 Le 8 juillet 2014, pour présenter les éléments constitutifs du projet de SRCE (diagnostic, cartographie, plan d'action stratégique, dispositif de suivi-évaluation, rapport d'évaluation environnementale) et lancer la phase de consultation obligatoire et préalable à l'enquête publique.

 Le 14 septembre 2015, pour présenter le projet définitif de SRCE amendé des conclusions de la commission d'enquête publique.

2012

2013

2014

2015

À noter qu'une première réunion du comité régional biodiversité de Franche-Comté, préexistant au CRTVB, a été organisée le 3 février 2011 à Besançon pour lancer la démarche d'élaboration du SRCE. Cette réunion a permis de présenter le cadrage réglementaire et méthodologique national de la TVB, les modalités de la concertation à venir et le rôle de ce comité. Elle avait mobilisé 78 participants représentant 48 membres (sur 63 invités). Cette réunion n'est pas comptabilisée dans l'indicateur puisque qu'elle a été organisée avant le 29 février 2012, date de l'arrêté préfectoral officialisant la création du CRTVB de l'ex-région Franche-Comté.

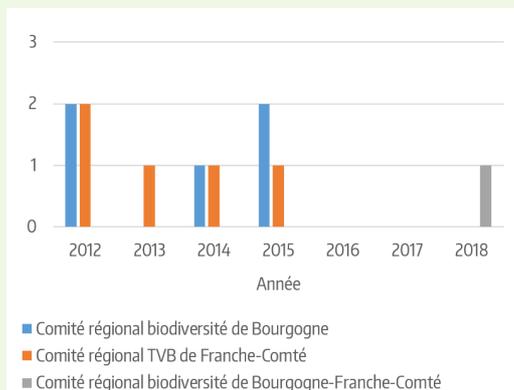
À l'échelle du nouveau comité régional biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté :

Le CRB de Bourgogne-Franche-Comté s'est réuni le 11 septembre 2018. Cette réunion a permis d'installer officiellement la nouvelle instance de consultation des acteurs du territoire régional sur les sujets relatifs à la reconquête de la biodiversité.

De plus, elle a notamment permis de présenter l'état d'avancement de la préfiguration de l'agence régionale de la biodiversité et de l'élaboration de la stratégie régionale de la biodiversité.

Enfin, elle a été l'occasion de présenter la gouvernance et les premières productions de l'observatoire régional de la biodiversité, ainsi que des premiers éléments d'information sur le futur SRADDET.

Nombre de réunions du CRB

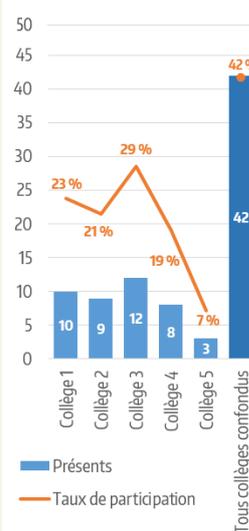


DEGRÉ D'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

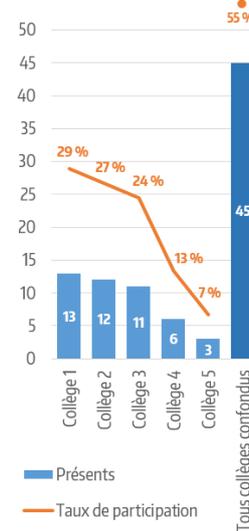
Participation aux réunions du CRB de l'ex-Bourgogne et du CRTVB de l'ex-Franche-Comté

Les réunions du comité régional biodiversité de Bourgogne ont réuni en moyenne 42 personnes sur 99 membres, soit un taux de participation de 42 %. Celles du comité régional TVB de Franche-Comté ont réuni en moyenne 45 personnes sur 82 membres, soit un taux de participation de 55 %. Dans les deux cas, elle est relativement conforme à la répartition des membres par collège, ce qui traduit une implication assez représentative des parties prenantes mobilisées. Le niveau de participation et de représentativité des acteurs régionaux aux réunions des comités régionaux illustre donc l'expression d'une certaine diversité de points de vue.

Comité régional biodiversité de Bourgogne



Comité régional biodiversité de Franche-Comté



NOMBRE ET NATURE DES AVIS

Nombre d'avis émis par les comités régionaux TVB et biodiversité sur des projets d'aménagement du territoire des ex-régions Franche-Comté et Bourgogne entre 2015 et 2017 : 0

CE QU'IL FAUT RETENIR

Depuis l'adoption du SRCE de Bourgogne, le comité régional biodiversité de Bourgogne s'est réuni une seule fois, le 16 novembre 2015. Aucun projet d'aménagement du territoire susceptible d'interférer avec la TVB en Bourgogne n'a été soumis au comité à cette occasion.

Par ailleurs, depuis l'adoption du SRCE de Franche-Comté, le comité régional TVB de Franche-Comté ne s'est jamais réuni. Aucun projet d'aménagement du territoire franc-comtois susceptible d'interférer avec sa TVB n'a donc pu être soumis au comité. C'est en raison de l'évolution du contexte législatif relatif à la

réforme territoriale impliquant la fusion des régions au 1^{er} janvier 2016 et à la loi dite « biodiversité » du 8 août 2016, qu'aucun de ces comités n'a pu se réunir en 2016 et 2017. La séance d'installation le 11 septembre 2018 du nouveau CRB de Bourgogne-Franche-Comté devrait toutefois permettre à l'État en région et au conseil régional de mobiliser désormais les acteurs régionaux concernés autour des projets en cours ou à venir de stratégie, planification territoriale et de reconquête de la biodiversité (ex : SRADDET, agence régionale de la biodiversité, observatoire régional de la biodiversité, stratégie régionale de la biodiversité...).

CARACTÉRISTIQUES

• Indicateurs de la Stratégie régionale pour la biodiversité permettant de suivre :

► **les orientations stratégiques suivantes :**

A – Organiser une gouvernance partagée pour la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

C – Préserver la diversité du vivant et la fonctionnalité des milieux

E – Faciliter l'appropriation par tous des enjeux de la biodiversité

► **Les principaux objectifs opérationnels suivants :**

A1 – Organiser et animer une gouvernance aux échelles régionale et locale

C9 – Construire la trame verte et bleue régionale

E18 – Former et informer tous les professionnels aux enjeux de la biodiversité

• Indicateurs « GOUV1 », « CR1 », « CR2 » et « PROJ1 » des dispositifs de suivi et d'évaluation des SRCE de Bourgogne et de Franche-Comté permettant de suivre :

► l'objectif IV : Contribuer à l'intégration de l'enjeu de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques dans les autres politiques d'aménagement et de gestion du territoire et ainsi orienter ces politiques d'une manière favorable aux continuités écologiques ;

► l'objectif V : « Faciliter l'appropriation des enjeux de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques par les acteurs territoriaux et favoriser leur participation à la mise en œuvre du SRCE ».

MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDICATEUR

Les données qui permettent de calculer l'indicateur ont été collectées à partir des listings d'invitations, des feuilles d'émargement, des comptes rendus de réunions du CRB de Bourgogne et du CRTVB de Franche-Comté, ainsi que des avis de ces comités régionaux sur des projets d'aménagement du territoire (SCoT, PLU(i), infrastructures de transport...). Les résultats obtenus s'appuient sur l'analyse quantitative et qualitative de ces documents.

FIABILITÉ, PISTES D'AMÉLIORATION, LIMITES

La fiabilité des données à mobiliser pour cet indicateur est forte.

PAS DE TEMPS D'ACTUALISATION DE L'INDICATEUR

Fréquence annuelle, synthèse à mi-parcours du SRCE, soit en 2018 (t+3).



© C. Perrot



Source de la donnée

Secrétariat du comité régional biodiversité : DREAL Bourgogne-Franche-Comté et services de la Région Bourgogne-Franche-Comté



Références bibliographiques

ORB Bourgogne, fiche indicateur « Nombre de réunions du comité régional biodiversité », 2016.

ORB PACA, fiche indicateur « Échanger sur les atteintes à la trame verte et bleue régionale dans le comité régional biodiversité », octobre 2015.



Glossaire

Réforme territoriale : Cette réforme engagée par l'État repose sur trois lois :

- la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (promulguée le 27 janvier 2014) ;
- la loi relative à la délimitation des régions (promulguée le 16 janvier 2015) ;
- La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) promulguée le 7 août 2015.

Loi « Biodiversité » : La loi n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 9 août 2016.



Pour en savoir plus

Stratégie régionale pour la biodiversité :

<http://strategie.biodiversite.bourgognefranchecomte.fr>

Schéma régional de cohérence écologique de Bourgogne et Schéma régional de cohérence écologique de Franche-Comté :

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique > Biodiversité eau paysages > Continuités écologiques, trame verte et bleue (TVB)



Contact

Alterre Bourgogne-Franche-Comté

La Bourdonnerie
2 allée Pierre Lacroute 21000 Dijon

☎ 03 80 68 44 30

✉ observatoire-biodiversite@alterrebfc.org

🌐 www.alterrebουργognefranchecomte.org